



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Le 16 septembre 2026 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
09/09/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

ACACIO Nathalie à AYMAR Patrick,
CORABOEUF Mélanie à IMBERNON Marie,
HOULES Patrick à GARCIA Gérard.

Excusé :

Secrétaire de séance :
RESSEGUIER Nadine.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	20	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

N°2026-060 Manifestation d'intérêt de la commune en vue de l'intégration du dispositif de « Permis de Louer ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Grand Narbonne a mis en œuvre le dispositif d'autorisation préalable de mise en location, dit « permis de louer », prévu par les articles L. 635-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation depuis 2019.

Ce dispositif, instauré par la loi ALUR du 24 mars 2014 et renforcé par la loi ELAN du 23 novembre 2018, permet à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat de délimiter des secteurs, en lien avec les communes volontaires, dans lesquels la mise en location d'un logement est soumise à autorisation préalable.

Le permis de louer constitue un outil de lutte contre l'habitat indigne et dégradé visant à améliorer la qualité du parc locatif privé, prévenir la mise en location de logements non décents et renforcer les moyens d'action des collectivités dans les secteurs présentant des enjeux particuliers.

Dans ce cadre, le Grand Narbonne a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes membres afin d'identifier les collectivités souhaitant étudier l'intégration du dispositif sur leur territoire.

Considérant les enjeux liés à la qualité de l'habitat sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de faire connaître l'intérêt de la commune pour une intégration au dispositif de « permis de louer », sous réserve des études et modalités de mise en œuvre qui seront définies ultérieurement par le Grand Narbonne.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 635-1 et suivants

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Considérant la démarche engagée par Le Grand Narbonne en matière de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration du parc locatif privé ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Le Grand Narbonne auprès des communes membres sur le dispositif « permis de louer » ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'outils de prévention de la dégradation de l'habitat.

Demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 011-211104419-20260916-02026060-DE

D'indiquer l'intérêt de la commune de Vinassan pour l'intégration du dispositif de « Permis de Louer » porté par Le Grand Narbonne,

De déterminer le périmètre de ce dispositif voir plan en annexe,

De participer à la démarche engagée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Le Grand Narbonne,

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette position à l'Agglomération et à engager toute démarche utile relative à cette réflexion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Didier ALDEBERT



Proposition linéaire pour le Permis de Louer

